



Protection des majeurs - mainlevée d'une curatelle renforcée

Par **meca**, le **21/04/2020** à **18:53**

Bonjour,

Je suis une maman qui a demandé il ya un an et demi la mise sous tutelle de ma fille.

Aujourd'hui, voyant comment cela se passe, je suis vraiment triste d'avoir fait vivre ça à ma fille alors que cette mesure ne l'a pas aidée. La tutrice, les trois quarts du temps ne répond pas au message de ma fille et a même, un jour, refusé de lui donner 25 euros pour qu'elle aille chez un généraliste... et ce n'est qu'un détail parmi toutes les situations auxquelles ma fille et la famille sont confrontés.....

je voudrais demander un assouplissement de la mesure voire même la levée, mais faut il vraiment pour cela un certificat médical

L'avocat est-il indispensable

merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **21/04/2020** à **19:11**

Bonjour

Je vous invite à faire une lettre au service des tutelles du tribunal judiciaire, en exposant la mesure a été prise suite à votre demande, rappelant les motifs et en expliquant clairement pourquoi aujourd'hui, vous estimez que votre fille n'en a plus besoin.

Mais vous pouvez aussi utiliser ce formulaire

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14919.do

Prenez soin de bien lire la notice.

<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51708&cerfaFormulaire=14919>